

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LAGRAVE

Par délibération cadre n°136_2021 en date du 21 juin 2021, le conseil de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des Plans Locaux d'urbanisme.

La mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lagrave sera réalisé de la façon suivante :

Du 2 mars 2024 au 2 avril 2024 inclus, le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations dans un registre mis à sa disposition :

- à l'accueil de la mairie de Lagrave aux jours et heures d'ouverture habituels.

- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération rubrique Aménagement du territoire/Document en vigueur (<https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>)